

Procès-verbal du Conseil d'école n°1

Présents : Mme BOUVIER (présidente du SIEGC), M. SANDRAZ (vice-président du SIEGC), Mme FAVRE (maire de Villard-Léger et référente du SIEGC), M. GIRARD (maire d'Hauteville), Mme GUCHER (déléguée du SIEGC pour Villard-Léger), Mme STIVANELLO (déléguée du SIEGC pour Chamousset), Mme CHRISTIN (DDEN), Mmes SEDANO et PHILIPPE, (représentantes des parents d'élèves), M. SENAVER (représentant des parents d'élèves) Mmes MASINO, VEILLET et MOIROUD (enseignantes).

Excusés : Mme CHERY (Inspectrice de l'Education Nationale), Mmes PAVY, REVET et LECOQ (représentantes des parents d'élèves)

1. Bilan de la rentrée

La rentrée s'est globalement bien passée malgré quelques ajustements qui ont été nécessaires au niveau de l'organisation. Les enfants et les enseignantes ont pu travailler dans de bonnes conditions et de façon sereine. Les rencontres inter-écoles et les visites du mois de juin ont permis de préparer les enfants au changement. Ils se sont bien adaptés. Les inquiétudes de certains parents quant à la mise en place du RPI semblent s'atténuer pour la plupart.

Les élèves ont dû se recadrer, se remettre en route après deux mois d'interruption, s'habituer aux nouveautés. Les enseignantes ont remarqué de la fatigue à la rentrée, de l'excitation aussi, comme à chaque rentrée. Les enfants ressentent l'inquiétude de leurs parents.

a. Les effectifs :

L'école accueille 72 élèves de CP et CE1 répartis en 3 classes.

Plusieurs changements ont eu lieu le jour de la rentrée et depuis deux mois : trois enfants ne sont finalement pas venus, deux autres sont partis en octobre, trois nouveaux élèves sont arrivés.

La répartition actuelle est la suivante :

Mme MOIROUD : 22 CP

Mme MASINO : 8 CP et 16 CE1 soit 24 élèves

Mme VEILLET : 26 CE1

Les enseignantes continueront d'être vigilantes concernant les effectifs des trois écoles du RPI afin de permettre aux élèves d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles.

b. L'équipe pédagogique :

Les enseignantes : Mmes Valérie Masino, Rachel Veillet et Sandie Moiroud.

Aucun enseignant TRB n'est rattaché à l'école. La directrice n'a pas de décharge de direction hebdomadaire.

L'équipe du RASED (réseau d'aide spécialisée) : la maîtresse E, Karine Goupille et la psychologue scolaire, Christiane Di monte, interviennent en fonction des demandes des enseignantes et des familles.

AVS (Auxiliaire de vie scolaire) : Mme Brigitte NEVE intervient auprès de certains élèves de l'école.

Une autre AVS est attendue pour d'autres élèves (*Mme Coecilia Moroldo-Fizet est arrivée au mois de novembre*)

Administration : l'EVS (emploi de vie scolaire), Catherine Thimonnier, intervient dans l'école 10h par semaine (mardi, mercredi et vendredi matin). Son contrat se termine en décembre et ne sera pas renouvelé.

Nous regrettons cela car les besoins sont importants

c. Les transports

Quelques problèmes d'ajustement ont été rencontrés durant les premières semaines. Actuellement, tout semble être rentré dans l'ordre.

Le car de Chamoux arrive à l'heure où les enfants doivent se ranger pour entrer en classe, ce qui leur laisse peu de temps d'accueil.

d. Le périscolaire

La cour de la mairie étant indisponible suite aux travaux de réfection de la façade, les récréations du temps périscolaire se passent dans la cour de l'école.

Les enseignantes souhaitent souligner qu'elles ont besoin de travailler dans leurs classes en dehors des heures d'accueil des enfants. De nombreuses réunions ont également lieu dans les locaux scolaires, notamment en direction des élèves en situation de handicap. Les temps d'APC doivent également pouvoir avoir lieu dans le calme pour favoriser la concentration des élèves concernés.

Il a été discuté avec l'équipe périscolaire de l'usage des locaux pendant et en dehors des temps d'accueil des enfants. L'usage de la cour de l'école dans différents cadres (scolaire et périscolaire) provoque une confusion dans l'esprit des enfants. Les règles de la cour ne sont pas les mêmes selon les personnes qui la surveillent.

e. L'entretien

Suite à la mise en place du RPI, Mme Desrimais ne dispose pas d'heures supplémentaires pour réaliser l'ensemble de l'entretien des locaux qui était fait l'an dernier avec l'aide de Mme Battentier.

Le citystade est régulièrement envahi de détritrus de toute sorte. Il n'est pas utilisable avant d'être nettoyé chaque lundi. Mme Desrimais ne peut plus le faire par manque de temps.

Les enseignantes regrettent l'état des tables et des chaises qui sont venues de l'école élémentaire de Chamoux . Elles sont vieillissantes, usées et la disposition de leurs pieds n'est pas pratiques pour faire le ménage, ce qui accentue les difficultés liées à l'entretien des locaux.

L'école de Villard-Léger disposait de tables et de chaises récentes, en parfait état et très bien entretenues ; elles sont parties d'une part à Coise, d'autre part à Chamoux élémentaire.

2. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été modifié au niveau des horaires de l'école qui ont changé suite à la mise en place du RPI. Il s'agit de la seule modification.

Il est procédé au vote du règlement intérieur :

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

le règlement intérieur est accepté.

Le règlement modifié avec les nouveaux horaires a été distribué en début d'année aux parents avec la mention « Règlement en attente de validation par le Conseil d'école ». Ce règlement est donc validé.

Les anciens horaires étaient :

Lundi : 8h40-11h40 et 13h40-16h40

Mardi : 8h40-11h40 et 13h40-16h40

Mercredi : 8h40-11h40

Jeudi : 8h40-11h40 et 13h40-15h10

Vendredi : 8h40-11h40 et 13h40-15h10

Ils deviennent :

Lundi : 8h45-11h45 et 13h45-16h45

Mardi : 8h45-11h45 et 13h45-16h45

Mercredi : 8h45-11h45

Jeudi : 8h45-11h45 et 13h45-15h15

Vendredi : 8h45-11h45 et 13h45-15h15

3. Les projets pour l'année 2017-2018

Certains élèves sont accueillis en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Ces activités permettent d'aider les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou leur travail personnel ou de participer à une activité prévue dans le cadre de l'axe d'amélioration des résultats des élèves du projet d'école.

Elles ont lieu le jeudi entre 15h15 et 16h15 ou entre 11h45 et 12h15.

Dans le cadre de l'axe culturel du projet d'école, différents projets culturels ou sportifs sont prévus.

CP	CP-CE1	CE1
courseton de Chamoux : annulé en raison du mauvais temps et non reporté		
Spectacle au Dôme d'Albertville : pas de place pour nous cette année (nombre de place très limité)		
Projet musique avec l'intervention de Nicolas Amet (DUMIST) de l'école de musique de Montmélian le mardi matin des mois de novembre, janvier et mars, en lien avec les GS de l'école maternelle de Chamoux finalisé par une représentation en mars ou avril, le choix de la salle est en cours Projet financé par le SIEGC et l'Association de Parents d'Elèves		
Gymnase de Bourgneuf les lundis et mardis après-midi en janvier et février Cycle gymnastique et badminton et/ou jeux de lutte transport pris en charge par le SIEGC		
Cycle natation les mercredi ou vendredi matins en mars et avril à la piscine de Gilly-sur-Isère Transport pris en charge par le SIEGC Entrées financées par l'association de parents d'élèves		
Les Brigades d'Intervention Poétiques (Compagnie Autochtone) sont intervenues dans les trois classes pendant deux semaines tous les jours du 9 au 20 octobre : deux comédiens lisaient des poèmes dans les classes		
Cinéma en décembre (selon les propositions)		

D'autres sorties seront proposées selon les budgets.

L'APE annonce un budget de 20 euros par enfant.

L'équipe enseignante remercie le SIEGC et l'association de parents d'élèves pour le financement des transports et des interventions professionnelles, et les personnes bénévoles qui s'investissent ou s'investiront dans l'encadrement des sorties.

Le SIEGC a alloué une enveloppe de 1000 euros de budget d'investissement.

L'équipe enseignante envisage l'achat de matériel de badminton (raquettes, volants et filets) et le renouvellement des manuels de lecture de CP et de CE1.

4. Les travaux réalisés et en attente

Les problèmes informatiques concernant certains ordinateurs de la classe 3 perdurent.

M. Deschaux-Baumes considère qu'il ne peut pas trouver de solution car le débit internet est trop faible.

Plusieurs points d'accès au réseau ne fonctionnent plus dans l'école (bureau EVS, tableau de la classe 1, tableau de la classe 2, salle de motricité). Cela est lié à une défaillance du routeur qui doit être changé.

Cela a été signalé au mois de juin.

Les enseignantes regrettent que les nouveaux ordinateurs portables ne puissent pas être reliés aux vidéoprojecteurs des classes. Les anciens ordinateurs portables montrent des signes de faiblesse notamment dans la classe 3 où il est très lent et dans la classe 2 où la connexion entre l'ordinateur et le vidéoprojecteur se brouille lorsque le câble se déplace. Il est possible qu'une solution de raccordement par le biais d'une autre fiche soit envisageable. La question sera posée à M. Deschaux-Baumes

Suite aux travaux d'isolation de la façade de la mairie, le panneau d'affichage de l'école a été fixé sur un support près du portail : il sera beaucoup plus visible par les parents. L'ancien panneau qui était en très mauvais état a donc été supprimé.

Des porte-manteaux et des crochets pour les torchons ont été demandés.

L'équipe enseignante rappelle que le four à micro-ondes et le frigo ont montré de sérieux signes de faiblesse au mois de juin. Il serait utile que le SIEGC conserve un budget disponible pour les changer lorsqu'ils seront définitivement hors d'état de fonctionner.

5. Les rythmes scolaires pour la rentrée 2018

Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale peut autoriser des adaptations sur demande conjointe des élus et du Conseil d'école.

Actuellement l'école fonctionne sur 9 demi-journées de classe. Un retour à 8 demi-journées est envisagé.

Les enseignantes considèrent que les enfants sont actuellement fatigués par le rythme qui leur est imposé et que la coupure du mercredi matin serait bénéfique.

Les enseignantes sont favorables à une matinée plus longue (3h30) et à une après-midi raccourcie (2h30)

Les horaires des écoles doivent aussi être réfléchis pour améliorer les circuits de transports.

Les enseignantes proposent les horaires suivants : 8h20-11h50 et 13h50 – 16h20 qui sont utilisés à La Rochette.

Mme Bouvier estime qu'aucun changement d'horaire n'est possible à cause des transports qui utilisent des cars qui réalisent les circuits du collège. Utiliser un autre car serait beaucoup trop onéreux.

Le SIEGC est favorable à un retour à la semaine de 4 jours.

Le sondage réalisé auprès des parents a bien été suivi : près de 80% des parents ont répondu.

77% des réponses sont favorables à un retour à 8 demi-journées de classe.

23 % des réponses sont défavorables. Parmi celles-ci, certaines raisons sont évoquées comme l'absence de prise en charge le mercredi ou les difficultés de réorganisation. Certains parents considèrent que leurs enfants ne sont pas plus fatigués avec l'organisation en 5 matinées. D'autres pensent qu'allonger les journées en fin de semaine serait très négatif.

Il est procédé au vote.

Pour : 8 voix – contre : 1 voix – abstention : 0

Le Conseil d'École émet donc un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) soit 8 demi-journées de classe par semaine.

L'avis du Conseil d'école sera transmis (conjointement à la demande des élus) au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) qui décidera de l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

6. Les questions des parents d'élèves

1. Concernant le plan Vigipirate : À plusieurs reprises, il a été constaté que le portail de l'école n'était pas fermé.

L'ouverture du portail est possible du bureau de la directrice grâce à un interphone. Cela pose plusieurs problèmes :

- La sonnerie n'est pas toujours audible dans la classe 2 de la directrice (inaudible dans les autres classes)
- L'EVS n'est présente que 3 matinées par semaine : en son absence personne n'est dans le bureau. A partir de janvier, elle ne sera plus là du tout.
- Le déplacement jusque dans le bureau ou jusqu'au portail par une maîtresse suppose que les élèves restent seuls dans la classe, ce qui n'est pas envisageable car les enseignantes doivent à tout moment exercer une surveillance active de l'ensemble de leurs élèves.

De ce fait, il est arrivé qu'à certains moments, le portail reste ouvert pour que les adultes qui doivent entrer ne se retrouvent pas coincés dehors.

Actuellement, le portail est généralement fermé parce que les prises en charges extérieures sont connues et fixes et parce que les interventions des Brigades d'Intervention Poétiques sont terminées. Les BIP étant basées sur la surprise, ils pouvaient arriver à n'importe quelle heure de la journée.

De plus, même si le portail est ouvert, la porte d'entrée est verrouillée.

Actuellement, il n'y a pas de solution à ce problème.

2. Certains parents se posent des questions concernant la sécurité des enfants qui prennent le car : qui assure leur sécurité de la sortie du car jusqu'à l'école?

Tous les enfants sont soit remis aux personnes du service périscolaire, soit accompagnés jusqu'au portail où ils rejoignent le car ou un adulte venu les chercher.

La responsabilité des enseignantes s'arrête au passage du portail dès le CP (quelque soit l'âge réel)

Aucun adulte n'est responsable du déplacement des enfants entre le car et le portail.

3. Certains parents se posent des questions concernant la gestion des conflits entre les élèves durant les récréations.

Les difficultés rencontrées dans la cour sous la surveillance des enseignantes sont réglées au cas par cas.

Les parents qui ont des questions à poser peuvent prendre rendez-vous avec les enseignantes.

Les difficultés rencontrées dans le car ou lors des temps périscolaires sont réglées par les responsables de ces moments-là.

Les enfants ont parfois du mal à dire précisément à quel moment le problème s'est produit et sous la surveillance de qui, d'autant plus que les temps périscolaires ont lieu dans les locaux scolaires.

Certains élèves sont en situation de handicap (inclusion scolaire des élèves en situation de handicap) avec des troubles du comportement, de l'hyperactivité. Ces enfants, comme les autres, doivent comprendre les règles de la vie en société.

Il est important que les enfants qui rencontrent des difficultés avec leurs camarades en parlent avec leur enseignante immédiatement afin qu'une solution puisse être trouvée.

Il est important que les parents questionnent leur enfant sur le lieu, le moment et les circonstances de la situation qui a posé problème et qu'ils prennent du recul par rapport à ce que leur enfant leur dit.

Un enfant pourra dire qu'il a été « frappé » par quelqu'un alors qu'il a été bousculé par un enfant qui courait et qui ne l'a pas vu, ou bien qu'il a été « touché » un peu trop fort par « le loup » dans un jeu.

Il est important que les parents incitent leurs enfants à en parler aux adultes et non à rendre les coups qui peuvent leur être donnés.

Les autres questions posées par les parents ont obtenu des réponses au moment des autres points à l'ordre du jour.

Ce compte-rendu a été relu et validé par les parents délégués.

Sandie MOIROUD, Rachel VEILLET, Valérie MASINO, Diana SEDANO